

# COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE

## DU 26/03/2020 :

### « COVID-19 »

Une audio conférence s'est déroulée ce jour entre la Direction et les organisations syndicales du département. Vous trouverez ci-dessous les points abordés lors de cette audioconférence.

- **Quel est le Protocole de Continuité de l'Activité de la DDFiP 77 par service ?**

La Direction n'est pas en mesure de nous fournir le PCA par service mais nous l'a donné par structure.

Structures	Nombre d'agent-es sur missions prioritaires
Direction	117
PCE	10
PCRP	24
PRS	8
SIE	50
SIP	154
SPF	37
Trésoreries	158

Attention, ces chiffres représentent le nombre d'agent-es sur des missions prioritaires et non les agent-es présentes sur les sites (les chiffres tiennent compte des télétravailleurs). La présence d'agent-es ne s'impose pas sur des missions non prioritaires.

Dans un souci d'uniformité et de transparence, nous avons demandé à ce que le PCA par service soit communiqué aux agent-es via Ulysse 77. La Direction a refusé, car le PCA par service ne serait pas révélateur. En effet les services d'une même nature n'ont pas forcément la même organisation, la même typologie ou des locaux comparables. De plus les services ne disposent pas tous du même pourcentage d'agent-es en capacité de télétravailler. Le PCA par service doit être communiqué par chaque chef-fes de service à ces équipes.

- **L'accueil sur rendez-vous :**

La Direction a fait une statistique sur l'accueil physique sur rendez-vous. Avant la crise sanitaire, il y avait environ 500 accueils physique sur rendez-vous par semaine, depuis le début de la crise, ce chiffre est tombé à 10, et les agent-es arrivent à faire le nécessaire par téléphone pour que le contribuable ne se déplace pas.

- **La campagne IR :**

Pour le moment la Direction n'a pas eu d'information sur un éventuel report de la campagne IR. Les difficultés que nous avons soulevées lors de la dernière réunion ont été remontées à la DG par la Direction. Le Directeur Général réfléchi avec le Ministre sur la position à adopter face à la situation mais aucune décision n'a été prise pour le moment.

- **La restauration pour les agent-es devant se rendre sur leur lieu de travail :**

Lors de notre dernière audioconférence il nous avait été dit qu'une réflexion était en cours à la DG sur ce point. Aujourd'hui, nous avons appris que la réflexion s'orientait sur un remboursement de frais de repas à 8 €. Nous avons signalé à la Direction que ces frais de repas correspondaient à un remboursement de frais de mission lorsqu'un restaurant administratif était accessible et que dans le cas présent ils étaient

tous fermés, donc que nous souhaitons un versement de 17,50 € qui correspond au frais de mission sans restaurant administratif accessible. La Direction va faire remonter notre demande à la DG.

La Direction nous a appris lors de cette audioconférence qu'une réflexion était en cours à la DG sur l'éventuelle possibilité d'un remboursement des frais kilométriques pour les agent·es qui dans la période ne prendraient plus les transports en communs mais leur véhicule personnel. Nous attendons des nouvelles sur ce point lors des prochaines audioconférences.

Par ailleurs, les agent·es ne pouvant bénéficier du télétravail et qui utilisent les transports en commun afin de se rendre sur leur lieu de travail pour y exercer des missions prioritaires, ne doivent pas hésiter à se signaler auprès de la Direction et du Médecin de Prévention s'ils font face à des difficultés particulières.

- **Congés de report 2019 :**

Les reports de congés de 2019 sur 2020 étaient à prendre au plus tard le dernier des vacances de printemps de la dernière zone, soit avant le 4 mai 2020.

La Direction confirme qu'un report du délai de dépôt de ces journées est acté mais qu'actuellement la date butoir pour les poser n'est pas encore connue.

- **Depuis quelques jours, certains services n'ont plus de courrier qui arrive :**

La non arrivée du courrier pose un problème, notamment pour les Trésoreries qui travaillent avec des municipalités qui n'ont pas encore dématérialisé l'ensemble des documents. Si la Direction est consciente que cela peut poser un problème, malheureusement ces soucis sont liés au service minimum mis en place par la poste face à la crise sanitaire.

La DDFiP précise que des consignes ont été données aux comptables, notamment concernant les payes, d'avoir une certaine souplesse en matière de justificatifs. Une ordonnance doit être publiée afin d'aménager la responsabilité des comptables quant à leur engagement personnel.

- **Certaines de nos primes sont liées à nos missions et à notre présence dans les services, avec le confinement et la mise en place de l'autorisation exceptionnelle d'absence, ces primes vont-elles être remises en cause ?**

La Direction n'a pas eu d'information concernant la paye des agent·es. Pour le moment il n'y a pas de discussion sur une éventuelle diminution de ces primes.

- **Dans le secteur privé, certaines entreprises vont verser des primes aux salarié·es qui continuent à travailler pendant la crise sanitaire, en sera-t-il de même pour nos collègues qui continuent à se rendre sur leur lieu de travail ?**

Tout comme la question précédente, cela concerne la paye et la Direction n'a pas eu d'information concernant la paye des agent·es. Si une telle prime devait être versée la décision serait prise au niveau de la Fonction Publique et non pas au niveau de la DGFIP.

- **Les jours ARTT :**

Nous sommes revenus sur les annonces faites par le Ministre sur l'éventuelle diminution des jours ARTT et de son souhait d'aligner le privé et le public.

Nous avons rappelé que la situation actuelle était subie par l'ensemble des agent·es, car les choix des missions prioritaires et des agent·es réquisitionné·es sont imposés. Par conséquent, les agent·es placé·es en autorisation d'absence exceptionnelle ne le sont pas de leur plein gré mais par la force des choses et subissent cette situation.

En effet, des collègues sur des missions non prioritaires souhaiteraient également travailler ou télétravailler mais avec la limitation du nombre de personnes présentes dans les services (à juste titre) et faute de matériel pour le télétravail, ils n'en ont pas la possibilité.

Devant ce constat et cette situation subie par l'ensemble des agent·es, prendre des jours ARTT constituerait alors une double peine, la période actuelle n'est pas une période sereine de congés mais imposée au vu de la gravité de la crise.

En tout état de cause, la Direction renvoie cette problématique au niveau Fonction Publique.

- **La campagne d'évaluation :**

La Direction rappelle que tout ce qui peut être fait doit être fait (signature du CREP, en vue d'un éventuel recours AH ...), car la campagne de l'entretien professionnel doit se dérouler au plus près du calendrier de départ afin de ne pas prendre trop de retard.

En cas de difficulté sur les recours AH qui seraient refusés par l'autorité hiérarchique pour cause de délai non respectés, n'hésitez pas à revenir vers nous.

- **La sécurité sanitaire des agent·es à la DDFiP 77 :**

La Direction nous informe que 150 flacons de gel hydroalcoolique de 250 mL pour l'ensemble des services sont en cours de distribution, la distribution sera assurée par la Direction car lors du dernier envoi, de nombreux sites n'ont jamais vu ces gels arriver.

Des lingettes désinfectantes ont également été commandées sans précision sur la date de livraison, car comme l'a évoqué la direction, les consignes du Préfet sont de donner la priorité aux services sanitaires pour la livraison de ce matériel.

- **Cas suspectés ou avérés de COVID-19 :**

Au 16 cas suspectés ou avérés du 24 mars, se sont ajoutés 7 autres cas, ce qui porte le nombre total à 22.

**La prochaine audio conférence aura lieu  
le mardi 31 mars à 9h30.**

**D'ici là n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse faire remonter toutes vos questions.**